

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

|  |   |
|--|---|
| <b>DCM20151215.24</b>  | <p style="text-align: center;"><b><u>Séance du 15 décembre 2015 à 18h30</u></b></p> <p>L'an <b>deux-mille-quinze</b> du mois de décembre<br/>le <b>quinze</b><br/>le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p> |
| <p><b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 décembre 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29.<br/>Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> |   |
| <p style="text-align: center;"><b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Etait absent</u></b></p>   |   |
| <p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.<br/>..... a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>   |   |

**OBJET : RECONDUCTION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (C.E.J)**

Monsieur le Maire expose que le Contrat Enfance Jeunesse conclue en 2011 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est arrivé à son terme en décembre 2014.

Afin de permettre la continuité des actions proposées à la Jeunesse et le développement d'une politique forte en faveur de la petite enfance, il convient de renouveler ce contrat selon les caractéristiques suivantes :

- durée : 4 ans ;
- tranche d'âges concernée : enfants de 3 mois à 17 ans ;
- montant de la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) : 55%.

Une partie des actions entreprises lors du précédent contrat seront poursuivies et de nouvelles créées.

La Commission Jeunesse, réunie le 26 novembre 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par** .....

- accepte le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) selon les conditions générales définies ci-dessus ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

**Les crédits seront prévus au budget.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Seloncourt, le 15 décembre 2015

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**